

Table des matières

1	GENERALITES	2
2	ADMINISTRATION	2
	<i>Initialisation du module Notes.....</i>	<i>2</i>
3	PREPARATION	3
	<i>Paramètres > Destinataires des documents.....</i>	<i>3</i>
4	NOTATION.....	3
	<i>Ordre des élèves en saisie des notes NOUVEAU</i>	<i>3</i>
5	EXPLOITATION	4
6	EDITION	4
4	DIVERS	5
	<i>Destinataires des documents pour les élèves entrants dans l'établissement NOUVEAU</i>	<i>5</i>

1 Généralités

Descriptif du processus pour le changement d'année 2008/2009 => 2009/2010 :

- 1) En ce qui concerne le **paramétrage des bulletins et relevés de notes** (menu **Edition/Paramétrage/Relevé de notes ou Bulletin périodique**) :
Les nouveaux types de relevés et bulletins créés sont **reportés**. Si le bulletin et/ou le relevé standard ont été modifiés, les modifications sont également reportées.
Ne sont PAS reportés : l'association des **divisions** avec un **fond de bulletin**, ainsi que le **paramétrage des matières**.
- 2) Le **paramétrage des synthèses** est également **reporté** (menu **Edition/Paramétrage/Synthèse**)
- 3) Les saisies effectuées dans le menu "**Préparation/Paramètres/Destinataires des documents**" sont **reportées** pour chaque élève, dans la mesure où le lien avec son responsable est maintenu dans Base Elève.
Ensuite, les reports concernant les destinataires des documents seront supprimés si l'élève est sortant ou n'est plus scolarisé, et des destinataires des documents par défaut seront déterminés pour les élèves qui n'ont aucun destinataire (légal 1, et légal 2 si leurs adresses sont différentes).
- 4) Les libellés d'orientation définis dans le menu "Préparation/Paramètres/Nomenclature des orientations" seront également conservés

Réorganisation des menus

Réorganisation des menus suite à la proposition du dernier comité utilisateur du 15/01/09. **NOUVEAU!**

Aide en ligne

Ajout d'une nouvelle version de l'aide en ligne. **NOUVEAU!**

Page d'accueil Quoi de Neuf

Afficher une page d'information suite à chaque nouvelle mise à jour de version accessible pendant 15 jours. **NOUVEAU!**

2 Administration

Initialisation du module Notes

Modification de l'Initialisation de la rentrée scolaire par rapport aux données de paramétrage qui ont été basculées (voir § Généralités). **NOUVEAU!**

La fonctionnalité 'Extraction pour Notes Edition ' a été supprimée

3 Préparation

Enseignants

En période active T3, en face du nom de l'enseignant, il est indiqué 'Remplacement par services', alors que le remplacement était effectif en T2 mais pas en T3. **Correctif**

Paramètres > Destinataires des documents

Dans la liste des élèves, les destinataires du bulletin et du relevé sont listés **NOUVEAU!**

4 Notation

Saisie de notes européennes

Notation européenne et utilisation des lettres pour les notes. **NOUVEAU!**

Saisie des appréciations

La saisie des appréciations est limitée à 255 caractères aussi bien pour les synthèses périodiques que celles annuelles. **NOUVEAU!**
Affichage des moyennes des sous-matières **NOUVEAU!**

Saisie rapide des appréciations

Boutons flottants **NOUVEAU!**

Appréciations générales

Ajout du doublement **NOUVEAU!**

Graphes

Amélioration de la navigation entre les onglets. **NOUVEAU!**

Stockage et exploitation des min, max, moyenne, médiane et nombre d'élève d'un contrôle.

Ces données étaient recalculées à chaque fois qu'il était nécessaire de les afficher pour un contrôle. Elles seront stockées en table pour cette version.

Ordre des élèves en saisie des notes **NOUVEAU!**

Il est possible de choisir l'ordre de tri des élèves pour la saisie des notes dans le cas d'une division multi-MEF ou d'un groupe :

- Division multi-MEF : « Tri par ordre alphabétique » ou « Tri par MEF »
- Groupe multi-MEF - multi-division: « Tri par ordre alphabétique » ou « Tri par division, puis MEF dans la division » ou « Tri par MEF, puis division dans le MEF »
- Groupe multi-division : « Tri par ordre alphabétique » ou « Tri par division »

5 Exploitation

Calcul des moyennes périodiques

Ajout du rang **NOUVEAU**

Calcul des moyennes annuelles

Choix de l'arrondi des moyennes annuelles (au centième ou au demi-point supérieur).

NOUVEAU

6 Edition

Relevé de notes

Dans les relevés de notes, un ajustement de l'entête selon les éléments affichés ou non de l'établissement et de l'élève est prévu. Une cohérence des polices de caractère entre l'intitulé d'un champ et le champ lui-même est effectuée. **NOUVEAU**

Utilisation du libellé court de la sous-matière. **NOUVEAU**

Répétition du logo sur chaque page. **NOUVEAU**

Quand les paramètres de l'entête étaient décochés, la place n'était pas récupérée. Les coordonnées des responsables seront bien éditées dans la fenêtre de l'enveloppe.

Editions des synthèses

Griser une ligne sur deux. **NOUVEAU**

Assistant du bulletin

Dans le paramétrage des matières, sélectionner première famille par défaut. **Correctif**

Désélectionner tous les champs lors du changement de page. **Correctif**

Edition bulletins périodiques

Modification du fond de bulletin (espace blanc entre le nom des profs et les sous-matières)

Suppression de la ligne grise s'il n'y a aucune famille. **Correctif**

Prévisualisation dans l'onglet matières d'une division, le bulletin ne prenait pas en compte les modifications d'ordre (de famille ou de matière) s'il n'avait pas été enregistré avant. **Correctif**

4 Divers

Destinataires des documents pour les élèves entrants dans l'établissement

NOUVEAU

En mise à jour en cours d'année, pour les nouveaux entrants possédant au moins un groupe ou une option, les destinataires des documents sont initialisés.

Le responsable légal 1 est destinataire des documents (relevé de notes et bulletin), et le légal 2 également, mais seulement si leurs adresses sont différentes.

Fiche Pédagogique et Appréciations générales

Ajout du rang de l'élève **NOUVEAU**

L'administrateur peut déléguer l'autorisation de saisie des appréciations générales et l'accès à la fiche pédagogique et aux synthèses **NOUVEAU**

Droits en saisie des appréciations générales

Droits d'accès à la Fiche pédagogique et aux Synthèses

Modification des menus :

- Enseignant : Ajout d'une zone, pour l'administrateur, lui permettant de définir des droits de saisie des appréciations générales.
- Appréciations générales, Fiche pédagogique, Synthèses périodique et annuelle.

Pour ces 3 menus, seuls les droits d'accès à ceux-ci ont été modifiés, selon les règles suivantes :

- Pour les Appréciations générales : peuvent accéder les enseignants pour lesquels l'administrateur a donné le droit à cette saisie (pour certaines divisions), et les professeurs principaux (pour les divisions dont ils sont professeurs principaux).
- Pour la Fiche pédagogique et les Synthèses annuelle et périodique : tous les enseignants ont désormais accès à ces menus. Seuls sont proposés les divisions et groupes pour lesquels l'enseignant a un service ou les divisions dont il est professeur principal pour la période active.

Remarque : lors d'un remplacement, le remplaçant hérite des services de l'enseignant mais pas des droits d'accès aux appréciations générales (saisis dans le menu Enseignant), ni de la qualité de professeur principal (saisie dans STS et récupérée dans Notes via la MAJ en cours d'année).